

En exercice : 14
Présents : 09
Pouvoir : 02
Votant : 11

L'an deux mil vingt quatre
Le 20 novembre à vingt heures,

Date de la convocation 14 novembre 2024

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel DREVET ; Dominique FLACHER ; Florence MANDON ; Pascale CHOTEL ; Sylvie SABATIER ; Marcel BERTHIER ; Sébastien GUILLAUD ; Annie PIGNEDE, Philippe PELLET.

Excusés : Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD, Albane PINEDE, Jean-Michel PIDOLOT.

Secrétaire de séance : Annie PIGNEDE

Président de séance : Jean-Michel DREVET

OBJET : ACQUISITION EMPLACEMENT ISSU DE LA PARCELLE A100 – plateforme déchets ménagers et points propres

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'acquisition de ce morceau de parcelle pour la création d'une plateforme destinée à recevoir des containers pour les déchets ménagers et les points propres. Le bornage demandé, réalisé par la société ABAQUE étant terminé, Monsieur le Maire propose l'acquisition de cet emplacement issu de la parcelle A100 ainsi borné d'une contenance de 98 m² à l'adresse route du Cré pour un montant de 196,00 €.

Monsieur le Maire informe que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune de Tramolé.

Monsieur le Maire propose de :

- régulariser les actes d'acquisition de cet emplacement d'une contenance de 98 m² à usage de plateforme pour recevoir les containers de déchets ménagers et points propres,
- de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17,

Vu le PLUI,

Vu le débat en Conseil Municipal du même jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE l'acquisition de cet emplacement situé sur la parcelle A100 appartenant à Madame HELIOT Eliane

DECIDE que la vente se fera au prix principal de 196,00€,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Commune.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé